

Compte-rendu du CTL du 16 Mars 2015

Le CTL portait sur la formation professionnelle. Voici la liminaire que nous avons lu :

Monsieur le Président,

Lors de ce CTL, nous allons examiner le volet Formation Professionnelle.

La délégation FO-DGFIP de la DSFP réaffirme que la formation professionnelle constitue un élément indispensable pour garantir un service public de qualité dans le cadre d'une fonction publique laïque et républicaine.

Elle réaffirme son attachement à une formation de qualité, qu'elle soit initiale, continue ou qu'elle vise à favoriser la promotion interne dans le cadre de la préparation aux examens et concours. Compte tenu de la place qu'elle occupe dans l'administration, la délégation FO-DGFIP revendique pour la DSFP-APHP une véritable ambition en matière de formation professionnelle. Pour nous, la formation doit être adaptée à la technicité croissante des missions et concrétiser la spécificité du réseau de la DGFIP. La formation professionnelle ne doit pas se faire au détriment des agents de la DGFIP mais répondre à leur préoccupation immédiate. La délégation FO-DGFIP considère que la formation professionnelle doit s'adresser à tous sans discrimination ni restriction d'aucune sorte, pas même la nécessité absolue de service qui n'est qu'un prétexte pour refuser la formation.

Notre congrès FO-DGFIP « condamne fermement l' e-formation et l'autoformation, lorsqu'elles se substituent à la formation présenteielle et exige qu'elles restent un complément. Elles doivent avoir lieu sur le lieu de travail dans des conditions adaptées, de façon isolée en continu sur un poste dédié distinct du poste habituel de travail et avec le temps nécessaire pour s'y consacrer. »

(Suite ...)

S'agissant de la formation initiale, celle-ci doit intégrer toutes les missions exercées au sein de la DGFIP et favoriser leur exercice par tous les agents et être dispensée à l'ENFIP.

Pour nous, elle doit permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de toutes les missions de la DGFIP et comprendre un volet formation au premier emploi permettant aux agents de mieux appréhender leur arrivée dans les services.

Par ailleurs, pendant toute la durée du stage, il ne peut être assigné d'objectifs aux stagiaires.

Pour ce qui est de la formation continue, elle doit être adaptée aux missions et aux évolutions technologiques et réglementaires et législatives.

Notre congrès FO-DGFIP dénonce « **le dévoiement du droit individuel à la formation (DIF) et la désinformation sur ses possibilités d'utilisation: restrictions d'utilisation des droits acquis, limitation volontaire du catalogue de formation ...**»

Pour la délégation FO-DGFIP, le logiciel Libre-Office a été installé avant toute formation. Or ce logiciel demande quelques explications, ne serait-ce que comprendre ses fonctionnalités de base en corrélation avec Microsoft Office. Nous avons fait part à la direction de certains problèmes tels que les macros et le copier-coller. Avec Libre-office, certaines fonctionnalités d'Excel (Microsoft) ne sont plus opérationnelles d'où la nécessité pour les agents de bénéficier d'une petite formation dédiée.

A l'issue de notre présentation, le président semblait découvrir les problèmes liés à Libre-office en nous indiquant que le passage à Libre-office était à l'initiative de la DGFIP et non de la sienne.

Le président a donc demandé à Mr Nexon de se renseigner sur ces problèmes. La direction propose que la salle Suger soit dédiée à l'formation concernant Libre-office selon un calendrier avec la présence de la responsable de la formation professionnelle. Il est bien entendu que ces formations ne seront pas prises sur le DIF.

Par ailleurs, la direction nous a également fait savoir qu'elle va mettre en place des modules pour Calc (Libre-office) qui seront animés par la responsable de la formation.

- **Plan de formation pour 2015**

Des problèmes se posent pour la formation locale au sein de la DFSP suite aux nombreux départs de formateurs. Conséquence : La DSFP

souhaite se rapprocher du Centre de Formation aux Techniques Administratives (CFTA) de l'APHP situé à la Pitié-Salpêtrière pour mutualiser les formations.

Pour la délégation FO, faire une formation dans sa généralité auprès du CFTA de l'APHP est une chose. Cette approche est possible puisque le progiciel est commun « dixit le directeur ».

Cependant, nous voulons que la formation de nos missions traditionnelles à savoir le recouvrement, la tenue de la comptabilité, la dépense ... continue à être dispensée par des formateurs de la DSFP ou de la DGFIP.

Réponse du Directeur : il n'est pas question d'externaliser ces formations.

La délégation a demandé que soient repris les stages d'immersion en hôpitaux pour le recouvrement. La direction confirme que ces stages ont été abandonnés en 2014, alors même qu'ils ont été plébiscités en 2013.

En 2015, les agents peuvent à nouveau réclamer ces stages.

Par ailleurs, la direction s'engage à établir une note de service prévue pour l' e-formation, pour les stages d'immersion en hôpitaux ou les stages inter-services.

La direction souligne qu'ils peuvent être demandés par courriel au secteur formation.

La délégation FO-DGFIP a voté pour ce plan de formation 2015.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout ce qui concerne la formation professionnelle.

Questions diverses :

❶ Une réunion technique relative au déménagement sur TENON doit se tenir le mercredi 18 mars 2015. Affaire à suivre ...

❷ La réorganisation des services de la DSFP et notamment des services situés sur le boulevard Sébastopol, va libérer des locaux. La délégation FO-DGFIP a interrogé le président pour savoir ce que vont devenir ces locaux libérés.

➤ *Réponse de la direction :*

Dans la perspective du déménagement, il n'est pas question pour la direction de renégocier le bail. Une discussion doit être menée auprès du bailleur ...

La délégation FO-DGFIP constate une nouvelle fois que la direction se garde bien de toute réponse précise à nos nombreuses interrogations ?

La direction a-t-elle peur d'un mouvement social au sein de la DSFP et préfère-t-elle se retrancher dans son mutisme au point de ne pas répondre à toutes les questions légitimes des collègues ?

C'est la raison pour laquelle

Soyons tous ensemble en grève interprofessionnelle le 09 avril 2015 pour lutter contre ce déferlement de réformes, de suppressions d'emplois, de fusions, de réorganisations ...

TOUS EN GREVE LE 09 AVRIL 2015



BULLETIN D'ADHESION

NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu